

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 17 mars à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 mars 2016.

Présents : BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de VERGNE Didier), LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de SIMON Isabel), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Présents ne participant pas au vote : BAUDEMONT Dominique, CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), MERLIAUD Christian (suppléant de Thierry MENUCELLI)

Excusés : GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry, SIMON Isabel, VERGNE Didier.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Laurent Paquet.

Présents 30 / Votants 28

N°16-2016 – Budget annexe office de tourisme – Co ntrat unique d'insertion : renouvellement

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion a été recruté au sein de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, depuis le 1^{er} janvier 2014. L'agent exerce des fonctions de conseillère en séjour à raison de 26 heures par semaine. Un premier renouvellement de ce poste a été effectué du 1^{er} août 2014 au 30 avril 2015, un deuxième du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016.

Monsieur le Président rappelle que l'agent perçoit une rémunération calculée sur le SMIC horaire en vigueur et que ce poste est financé à hauteur de 80 % sur une base maximum de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Président précise que la situation particulière de l'agent en place permet d'envisager un renouvellement du CUI pendant une durée complémentaire d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2017. Cette disposition est possible en raison de son statut de travailleur handicapé.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER, le renouvellement du Contrat unique d'insertion pour une durée complémentaire d'un an, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 sur une base hebdomadaire de 26 heures rémunérées sur le SMIC horaire en vigueur ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant correspondant et tous documents s'y rapportant ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Office du tourisme.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 22 mars 2016

Le Président,
Jean Pierre FAYE